

INSCRIPTION AU VIDE GRENIER
Organisé par le comité des fêtes de Flaux « La Fiesta »
Dimanche 28 juin 2026 de 6h à 16h

PERSONNE PHYSIQUE (PARTICULIER)

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Né(e) le/...../..... A

Adresse :

Code postal :Ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

.....@.....

Titulaire de la pièce d'identité n° (joindre une

copie) :

Délivrée le :Par :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal).

EMPLACEMENT

L'emplacement fait 4m x3m pour 10€. On ne peut pas garder le véhicule sur l'emplacement. Le règlement doit être joint à l'inscription.

Je réserve emplacement(s) à 10€ l'emplacement = TOTAL :€
(attention tarif supérieur le jour de la brocante et uniquement s'il reste de la place)

Fait à :Le :

Souhait d'emplacement (si possibilité année précédente) :

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

INFOS PRATIQUES

- Installation des exposants : dès 6h, nous vous accueillons et nous vous dirigeons vers votre emplacement. Une fois votre voiture vidée, il faut la sortir du parc.
- Horaires visiteurs : de 6h à 16h
- Tarif : emplacement de 4m x 3m = 10€
- Une boisson chaude offerte par emplacement.
- Buvette et petite restauration sur place

Comment s'inscrire ?

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception du dossier complet et règlement comprenant :

- 1) Le bulletin et le règlement ci-dessous rempli et signé.
- 2) Le règlement par chèque à l'ordre du « comité des fêtes la fiesta »
- 3) La photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- 4) Si vous étiez présent l'an passé et que vous désirez avoir le même emplacement inscrivez le sur la fiche d'inscription.

ADRESSE DE RETOUR :

- Par courrier : Comité des Fêtes de Flaux « La Fiesta » chez Mme JUVIN Marjolaine, 115 chemin du merlançon 30700 flaux
- Par mail et contact : lafiesta.flaux@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Organisé par le comité des fêtes de Flaux « La Fiesta ».

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le vide grenier est organisé par l'association le comité des fêtes de Flaux « La Fiesta ». il se déroule sur la place du château et le parc du château le **Dimanche 28 juin 2026**.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENT

- La manifestation est réservée aux particuliers
- Le tarif est fixé à **10 € l'emplacement de 4 m x 3 m**
- **Date limite de paiement** : le règlement du montant de l'emplacement doit être effectué impérativement **7 jours avant la date de l'évènement** (soit le 21 juin 2026)
- L'inscription ne devient définitive qu'à réception du dossier complet (bulletin + chèque + copie pièce d'identité) dans les délais impartis.
Tout dossier incomplet ou non réglé à cette date ne sera pas retenu.

ARTICLE 3 : INSTALLATION ET HORAIRES

- **Accueil des exposants de 6h à 7h30**
- **Placement** : l'emplacement est désigné par les placeurs.
- **Retard** : attention, passé **7h30**, toute réservation non occupée ne sera plus garantie et pourra être réattribuée sans remboursement.
- **Fin de la manifestation** : 16H00

ARTICLE 4 : NATURE DES OBJETS VENDUS

- Seule la vente **d'objets personnels et usagés** (d'occasion) est autorisée.
- La vente d'objets neufs est strictement interdite aux particuliers.
- Sont également interdits : armes, animaux vivants, produits alimentaire (réservés à l'organisation), et tout objet aux bonnes mœurs.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES (REGISTRE DE POLICE)

La tenue d'un registre de police (livre de police) est une **obligation légale impérative** conditionnant l'autorisation et l'organisation de cette manifestation. En conséquence, chaque exposant s'engage strictement à :

1. **Justifier de son identité** par la présentation physique d'une pièce officielle en cours de validité lors de son installation.
2. Accepter d'être inscrit sur le **registre de police**, qui sera transmis à la Préfecture et tenu à disposition des services de police et de gendarmerie durant l'évènement.
3. Remplir et signer l'attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile. Tout refus de se soumettre à cet enregistrement entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.